

REUNION du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente par précautions sanitaires suite au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents : BOURGUET Sylvain, CANARD Francis, CHATEAU Guillaume, COTSIS Jacques, DUCASTEL Manuella, GANTHEIL Angélique, GRAFFEUIL Patricia, LECARDERONNEL Patricia, LOURENCEAU David, MAGNIER Kévin, MANY Angélique, MAZERM Robin, NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre, ZAK Jean-Christophe

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Sylvain BOURGUET est désigné secrétaire de séance

Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Candidats à l'élection des délégués titulaires :

M. LARBRE – M. NORMAND-COURIVAUD et M. CANARD sont candidats sur la même liste

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

M. LARBRE – NORMAND-COURIVAUD et CANARD sont proclamés délégués titulaires

Candidats à l'élection des délégués suppléants :

Mme DUCASTEL – M. CHATEAU et M. MAGNIER sont candidats sur la même liste

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Mme DUCASTEL – M. CHATEAU et M. MAGNIER sont proclamés délégués suppléants

Etude diagnostic des installations d'assainissement collectif : choix du bureau d'étude

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude diagnostic des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Trois bureaux d'études ont répondu à la consultation :

Groupement Bureau d'études DEJANTE – SGS Multilab	
Tranche ferme + Tranches optionnelles	89 890,00 € H.T
ALTEREO	
Tranche ferme + Tranches optionnelles	75 540,60 € H.T
ACDEAU	
Tranche ferme + Tranches optionnelles	76 646,00 € H.T

La commission d'examen des offres réunie a décidé de retenir l'offre du bureau d'études ACDEAU qui présente l'offre techniquement et financièrement la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient l'offre du BE ACDEAU pour un montant HT de 76 646.00 € ;
- délègue le Maire pour la signature de l'acte d'engagement.

Etude diagnostic des installations d'assainissement collectif : demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement collectif afin de réviser le schéma directeur d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire expose les dispositions arrêtées par le Conseil Départemental de la Corrèze et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne concernant les investissements à réaliser en matière d'assainissement.

Pour la réalisation de l'étude diagnostique des installations d'assainissement collectif et révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées dont le montant a été évalué à 87 281,20 € H.T soit 104 737,44 € T.T.C, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet tel que défini par le dossier établi par le CPIE de la Corrèze ;
- décide la réalisation de l'étude telle que définie par le cahier des charges ;
- arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

- **Coût H.T : 87 281,00 € H.T**

- **Subvention Conseil Départemental sollicitée : 8 728,10 € H.T**

- **Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne sollicitée : 43 640,50 € H.T**

- **Dépense restant à la charge de la commune : 34 912,40 € H.T**

- sollicite l'attribution des aides identifiées au plan de financement susvisé ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Etude diagnostic des installations d'assainissement collectif : demande de prêt

M. le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un emprunt de 30 000 € pour aider au financement de l'étude diagnostic des installations d'assainissement collectif.
Il expose les différentes offres qu'il a reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de retenir l'offre du crédit agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée amortissement : 10 ans
- Taux fixe ; 0.45 %
- Capital constant
- Frais de gestion : 30 €

Autorise le maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisations de fonds

Autorisation de recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services scolaires pour la mise en place des mesures sanitaires renforcées liées à l'épidémie de COVID 19

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 14 mai au 7 juillet 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au moins, un commissaire doit être propriétaire de bois.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à établir une liste de contribuables comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne :

Pour le renouvellement des commissaires titulaires :

André THIEYRE, domicilié à Aubazine, Coyroux

René VIEILLEMARIN, domicilié à Aubazine, le Bourg, propriétaire de bois

Sylvie BROSSARD, domiciliée à Aubazine, Vergonzac

Jean-Claude CHASSAING, domicilié à Aubazine, Vergonzac

Philippe ORLIANGES, domicilié à Aubazine, rue Brugeills

Michelle ROUSSIE, domiciliée à Aubazine, le Bourg

André FAVEDE, domicilié à Aubazine, Pauliat

Monique BROUSSE, domiciliée au Chastang, le Mas

Michel MANY, domicilié à Aubazine, Pauliat Haut

Jacqueline DE CARVALHO, domiciliée à Aubazine, le Barry Haut

Patrice JEAN, domicilié à Aubazine, Rochesseux

Jean-Claude RIGOUX, domicilié à Aubazine, Chastagnol

Pour le renouvellement des commissaires suppléants :

Daniel SIMONET, domicilié à Aubazine, Le Ladeix

Christian POULVELARIE, domicilié à Cornil, le Peuch

Philippe CHAMBON, domicilié à Aubazine, Rochesseux

Jean-Pierre BASSALER, domicilié à Aubazine, le Bourg, propriétaire de Bois

Francis VIEILLEMARIN, domicilié à Aubazine, le Calvaire

Sébastien GORLIA, domicilié à Aubazine, Rochesseux

Christine BORDAS, domiciliée à Aubazine, route de Pauliat

Jean-Pierre MAREL, domicilié à Aubazine, le Bourg
Laurent VERGNE, domicilié à Aubazine, Vergonzac
Jean-Marc JUBERTIE, domicilié à Aubazine, Chastagnol
Christian CHANCY, domicilié à Aubazine, Le Barry Haut
Jean-Claude FARFAL, domicilié à Aubazine, avenue Jean-Baptiste Laumond

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 a créé les commissions de contrôle, compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du maire.
Les membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission est constituée par un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué du Tribunal désigné par le tribunal judiciaire.
Chaque titulaire aura un suppléant désigné dans les mêmes conditions

Désignation d'un conseiller municipal :

- Titulaire : Sylvain BOURGUET
- Suppléant : David LOURENCEAU

Désignation du délégué de l'administration (3 propositions) :

- Jacqueline DE CARVALHO
- Jean-Christophe URSCH
- Jérémie PHILIPPE

Désignation du délégué du tribunal (3 propositions) :

- Jean-Claude FARFAL
- Patrice JEAN
- Jean-Michel BORDAS

Autorisation permanente et générale de poursuites

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au responsable du Centre de Finances Publiques de Beynat et Malemort l'autorisation permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel. Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de ma part

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DONNER au comptable public de MALEMORT et BEYNAT une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Commune

Prise en charge des frais d'obsèques

Selon les termes de l'article L2213-7 du code général des collectivités territoriales, le maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ni de croyance. L'article L2223-27 dispose que le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions qu'il appartient à la commune de prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire.

Dans ce cadre, M. le maire propose au conseil municipal de prendre en charge totale, pour un montant de 1 611 € des frais d'Obsèques de M. Eric FIOT, décédé le 27 /05/2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de prendre** en charge les obsèques de M. FIOT
- **de régler** la facture d'un montant de 1 611 € aux Pompes Funèbres Soulier
- **d'imputer** cette dépense au budget de la commune au compte 6718

Rétrocession d'une concession dans le cimetière communal

Suite à la demande formulée le 20 février 2020, souhaitant rétrocéder une concession perpétuelle du cimetière à la Commune d'Aubazine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reprise de cette concession et le remboursement de l'achat de celle-ci à son propriétaire soit la somme de 114.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE en conséquence M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la reprise de cette concession et au remboursement.

Convention WIFI territorial Vallée de la Dordogne

M. le maire expose au conseil municipal le projet du PETR pour la mise en place d'un point d'accès wifi gratuit.

La borne serait installée sur la façade de l'office de tourisme et rayonnerait sur la place.

Resteraient à la charge de la commune l'abonnement annuel pour un montant de 157 € TTC et les éventuels travaux de raccordement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 Voix pour :

AUTORISE le maire à signer la convention concernant le wifi territorial Vallée de la Dordogne.

Désignation d'un représentant à l'Empreinte

M. le maire informe le conseil municipal que la commune d'Aubazine fait partie du comité des partenaires territoriaux de l'Empreinte. A ce titre, il convient de désigner un représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour :

Décide de nommer Manuella DUCASTEL pour représenter la commune au sein du comité des partenaires territoriaux pour la durée du mandat électoral

Avis sur la demande de renouvellement pour l'exploitation et l'extension de la carrière du Sapinier

M. le maire informe que le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités, une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Il présente le projet de la Société EUROVIA relatif au renouvellement pour l'exploitation et l'extension de la carrière du Sapinier sur le territoire des communes de Dampnat et d'Albignac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre et 13 abstentions :

Donne un avis défavorable sur la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités, une demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Questions diverses

M. le maire informe l'assemblée des éléments suivants :

- Projet de tournage d'un film d'Anne Fontaine. Repérage de l'équipe fin juillet
- Tournage de l'émission Cap Sud-Ouest de France 3 sur l'Abbaye, le Puy de Pauliat et le Canal des Moines mercredi 22 juillet (Sœur Christophora et Cyril Lecointe sont leurs interlocuteurs)
- Une réunion de présentation du PLUI aux élus doit être programmée d'ici la fin du mois
- Bibliothèque municipale : Jeanine BERNABE arrête à compter du mois d'octobre – lui trouver un(e) remplaçante

Des élus s'inquiètent de l'absence de containers poubelles dans certains villages. Il en sera fait part au SIRTOM

Les conseillers nouvellement élus souhaiteraient faire une visite des installations communales. Elle sera programmée courant septembre.

Les conseillers souhaitent également faire une liste des doléances évoquées pendant la période de la campagne électorale pour pouvoir répondre aux attentes des administrés. Il est décidé que ce travail se fera en commission.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22h00

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard		DUCASTEL Manuella	
NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre		GANTHEIL Angélique	
CANARD Francis		LECARDERONNEL Patricia	
ZAK Jean-Christophe		LOURENCEAU David	
GRAFFEUIL Patricia		MAGNIER Kévin	
BOURGUET Sylvain		MANY Angélique	
CHATEAU Guillaume		MAZERM Robin	
COTSIS Jacques			